

# Dannemarie

# MAG

MAI 2021

 dannemarie.fr

 Ville de Dannemarie

Chères Dannemariennes, chers Dannemariens,

Le printemps revient et avec lui nous espérons tous le retour de la convivialité, des échanges et des événements qui font la richesse de la vie de notre belle cité. Nous accompagnerons les associations dans leurs projets d'animations et notamment la fête de la musique le 20 juin et la fête des lumières le 13 juillet. L'ouverture du Mémorial de Haute-Alsace est quant à elle prévue le samedi 5 juin.

L'accès aux soins de nos concitoyens est au cœur des préoccupations de l'équipe municipale. C'est pourquoi le nouveau pôle médical ouvrira ses portes dans l'ancien bâtiment du Trésor Public début juillet, avec dans un premier temps, deux médecins généralistes et un bureau pour les infirmières libérales. Cette structure est appelée à se renforcer dans les années futures et à accueillir un troisième médecin généraliste et des permanences de spécialistes.

La revitalisation de notre bourg-centre et le soutien à nos commerçants est également une priorité de notre mandat. La candidature de Dannemarie au programme national « Petites villes de demain » a été retenue et permettra aux commerçants et aux propriétaires d'accéder à des aides à la rénovation des bâtiments. Ce dispositif prévoit également des aides à la requalification de friches industrielles. Il permettra, en partenariat avec la Communauté de communes Sud Alsace-Largue qui est seule autorisée à s'occuper du développement économique, de redonner enfin vie à l'ancien site industriel Peugeot, à l'arrêt depuis bientôt 10 ans.

Comme vous pouvez le constater, l'équipe municipale travaille au quotidien à votre service, malgré les difficultés financières, pour concrétiser des projets concrets et utiles à la population : rénovations urgentes dans nos écoles pour le bien-être des élèves, lancement d'une étude de sécurité dans la traversée de Dannemarie, sécurisation de l'entrée de ville rue de Delle et de la rue de Cernay, mise en place d'un sens unique et ajout de stationnements place de l'Hôtel de ville.

Il me reste à vous souhaiter une très belle saison estivale et j'espère avoir davantage d'occasions d'échanger avec vous lors des mois à venir.

Pour l'équipe,  
Votre Maire, Alexandre BERBETT



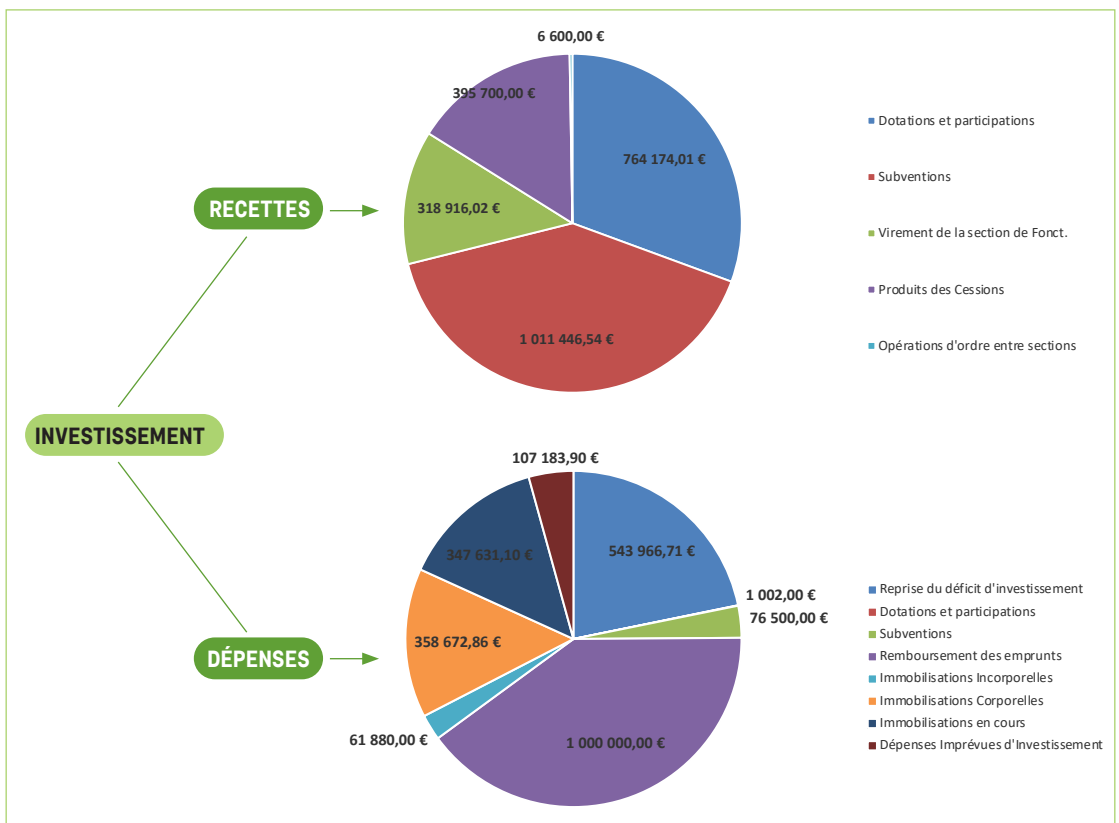
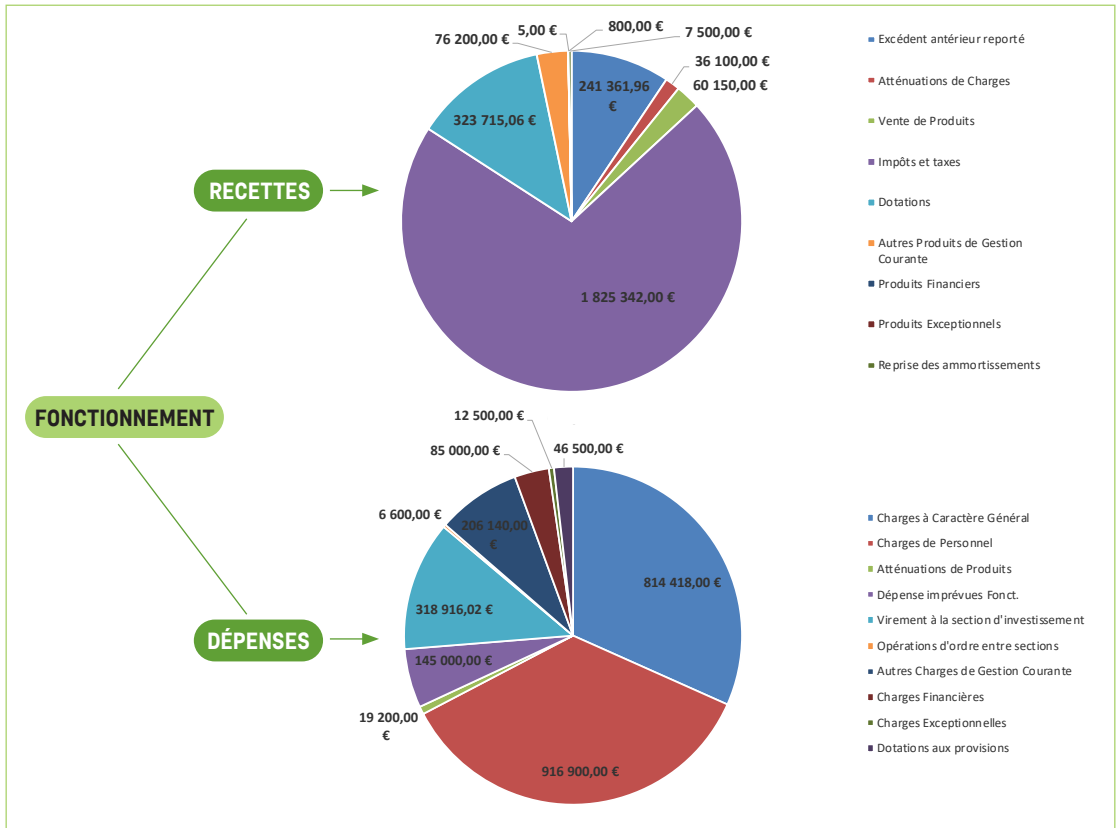
*Ville de*  
**Dannemarie**



## BUDGET 2021

Le Budget Primitif de l'exercice 2021 a été adopté au cours la séance du Conseil Municipal du 06 avril 2021.

En outre, la Section de Fonctionnement est à l'équilibre mais les crédits qui lui ont été attribués ont été globalement révisés à la hausse, en raison notamment de l'ouverture prochaine du Mémorial. La Section d'Investissement est également à l'équilibre malgré l'augmentation très importante de la charge des emprunts qui est due notamment au remboursement prévu du crédit-relais de 700 000€ qui avait été contracté 2018. Vous trouverez ci-dessous la présentation dite « fonctionnelle » du Budget Primitif 2021 ainsi que des graphiques qui vous présentent de manière synthétique la répartition des différents postes de dépenses et de recettes.



## RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTEMBRE 2020 À JANVIER 2021

### CM du 22/09/2020

- ➔ Adoption des tarifs concernant la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures 2021
- ➔ Perception par le syndicat d'électricité et de gaz du Rhin de la taxe sur la consommation finale d'électricité.
- ➔ Signature d'un avenant relatif aux mesures Covid-19 concernant la délégation de service public pour l'eau et prise en charge des coûts supplémentaires sur le budget de l'eau par la commune.
- ➔ Signature d'une convention de mise à disposition d'une tondeuse pour le Racing Club de Dannemarie.
- ➔ Signature des contrats de mise à disposition de vélos à assistance électrique pour le public.
- ➔ Signature d'une convention visant à la mise en place d'un collecteur de cartouches d'encre avec l'association Vivre avec Parkinson.
- ➔ Signature d'une convention de fonctionnement pour le Foyer de la Culture avec l'association du Foyer.
- ➔ Nomination des membres de la commission communale d'aménagement foncier (CCAF).
- ➔ Sont nommés :
  - Pour les propriétaires titulaires, M. Jean-Luc GIROUX, M. Frédéric HUG et M. Yves MICHAUD ;
  - Pour les propriétaires suppléants : M. Yvan GRETER et M. Hubert HAUSSER ;
  - Pour les représentants du Conseil municipal : M. Dominique THIEBAUX (titulaire) et Mme Catherine GRETER et M. Nicolas HOLLEVILLE (suppléant).
- ➔ Nomination des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : M. Alexandre BERBETT, Mme Evelyne LAKOMIAK.
- ➔ Nomination des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) : M. Alexandre BERBETT et M. Sylvain THEVENOT.
- ➔ Nomination des membres de la commission de contrôle de la liste électorale : M. Eric DION, Mme Marie-Laure DZIURDZI, Mme Clara GRIMONT, M. Paul MUMBACH et Mme Dominique STROH sont désignés membres titulaires.
- ➔ M. Dominique BRANCART, M. Hugues DEMICHEL, Mme Laurette LENA, Mme Edith ROTH et M. Dominique THIEBAUX sont désignés membres suppléants.
- ➔ Désignation des membres extérieurs des différents commissions municipales.

### CM du 20/10/2020

- ➔ Plan de financement de l'ancienne Mairie : le premier projet élaboré sous la précédente mandature prévoyait une mise en accessibilité de la Mairie à hauteur de 160 000 € HT environ. Cependant, il s'est avéré que le bâtiment ne répondait

pas aux normes incendie et qu'il fallait donc effectuer des travaux de mise aux normes. Le projet a donc été estimé à 493 000 €. Cette somme devait être supportée à 47,20% par des aides publiques et à hauteur de 52,80% par la commune.

- ➔ Des baux ruraux ont été conclus entre la commune et une exploitation fermière. Les créances n'ayant pas été honorées depuis plusieurs années et la ferme ayant été placée en liquidation judiciaire, le Conseil municipal se prononce pour l'admission en non-valeur de la créance due.
- ➔ Le Conseil annule partiellement la délibération concernant la délégation de service public de l'eau avec Véolia. En effet, Véolia avait inclus à la charge de la commune les frais supportés par Véolia dans le cadre du plan de continuité d'activité, alors que ce n'est pas à la commune de supporter ces frais.
- ➔ Signature d'une convention de mise à disposition du terrain d'athlétisme avec les Associations Iron Club et Sundgo Omnisport.
- ➔ Signature d'une promesse de bail pour l'occupation des locaux rue de Bâle en vue de la création d'un cabinet médical.
- ➔ Approbation de la vente d'une parcelle appartenant à la commune à un habitant pour un montant de 2 017,80 €.
- ➔ Approbation d'un permis d'aménager des parcelles en vue de la construction d'un lotissement privé à usage d'habitation. La rue menant au lotissement portera le nom d'un compositeur Dannemarien décédé pendant la 2<sup>nd</sup> Guerre Mondiale, Léon Justin KAUFFMANN.
- ➔ L'ancienne rue des Vierges n'était pas le vrai nom de la rue située derrière l'Eglise. Cette rue a été rebaptisée « Passage des Comtes de Ferrette », en hommage aux fondateurs de l'Eglise.

### CM du 01/12/2020

- ➔ Dépôt d'un dossier de candidature au programme Petites Villes de Demain, programme qui a pour but de permettre la revitalisation du territoire et de bénéficier d'aides de l'Etat.
- ➔ Emprunt d'un montant maximum de 1,2 millions d'euros pour une durée maximale de 25 ans en vue de financer les travaux du Mémorial.
- ➔ Ouverture des crédits d'investissement : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux engagements, liquidations et mandatements de dépenses d'investissement sur la base de 25% des prévisions de 2020 avant le vote du budget primitif de 2021, soit un montant de 817 700 €.
- ➔ Validation du fonds de concours pour le déploiement du très haut débit avec la communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL) à hauteur de 110 513 €. Ce paiement sera étalé sur 5 ans.
- ➔ Rétroactivité de la redevance d'occupation du domaine public communal : cette redevance concerne l'ensemble des réseaux qui traversent le secteur communal (télécommunications, gaz, électricité) pour les années 2016 à 2019. Le Conseil Municipal a également fixé la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.

- ➔ La commune de Dannemarie a confié au Centre de Gestion du Haut-Rhin la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou encore d'agissements sexistes.
- ➔ Signature de la convention de mise à disposition du Club House avec l'Association Racing Club de Dannemarie.
- ➔ Signature d'une convention de fonctionnement pour le Mémorial entre la Commune de Dannemarie et l'Association Les Tranchées Oubliées.
- ➔ Signature d'une convention d'accueil de proximité de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) : elle permet de maintenir un service de proximité pour les Dannemariens afin qu'ils n'aient pas à se rendre à Altkirch, à hauteur d'une demi-journée par mois.
- ➔ Acceptation du programme d'actions de l'Office National des Forêts comprenant les travaux de maintenance parcellaire (montant de 730 € HT).
- ➔ Demande de classement de parcelles Place de la 5<sup>ème</sup> Division Blindée en domaine privé communal.

## CM du 26/01/2021

- ➔ Projet et plan de financement du groupe médical : le coût total du projet de création du groupe médical est de 87 412,33 €. Cette somme est supportée à 20% par la commune (17 482,46 €) et financé à 80% par des aides publiques (69 929,87 €).
- ➔ Ressources humaines :
  - 9 postes inoccupés ont été supprimés du tableau des effectifs.
  - Un poste d'agent d'accueil de la médiathèque a été créé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, pour une durée hebdomadaire de service de 28h.
  - Le poste d'agent d'accueil du Mémorial créé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 voit sa durée de travail hebdomadaire passer de 28h à 35h.
  - Instaure le RIFSEEP pour le cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine.
- ➔ Désignation d'un nouveau membre au sein du centre communal d'action sociale (CCAS) : Mme Clara GRIMONT.
- ➔ Désignation d'un membre dans les commissions municipales :
  - Mme Céline BOYER, nouveau membre dans les commissions municipales Affaires sanitaires et sociales et Affaires scolaires ;
  - M. Paul MUMBACH, nouveau membre de la commission Vie associative.
- ➔ Désignation d'un élu délégué de quartier : Mme Céline BOYER est désignée déléguée de quartier pour le quartier Adelberg.
- ➔ Signature d'une convention pour la remise en état du skate-park avec les Associations Unis-Cité et Art' Soc' : partenariat entre ces 3 entités pour l'intervention de 4 volontaires issu d'un programme spécifique visant à réaliser des projets d'intérêt général.
- ➔ Signature d'une convention d'entretien des abords des réseaux aériens avec Orange.
- ➔ Signature d'une convention pour l'accueil des enfants de Dannemarie en classe ULIS à Aspach, avec une participation financière de 350 € à la charge de la Commune.
- ➔ Modification du règlement intérieur de la salle polyvalente et de la salle Keller.
- ➔ Vente de parcelles place de la 5<sup>ème</sup> Division Blindée pour une somme totale de 2 835 €.
- ➔ Définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification du plan local d'urbanisme : en mairie de Dannemarie pendant 1 mois (du 08/02/2021 au 09/03/2021), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, c'est-à-dire du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Pendant cette période, le public pourra consigner ses observations sur le registre accompagnant le projet ou les envoyer par écrit à la Mairie.

## CM du 10/03/2021

- ➔ Approbation du compte administratif du budget principal avec un déficit en investissement de 93 903,44€ et un excédent en fonctionnement de 332 461,98€.
- ➔ Approbation du compte administratif du budget annexe de l'eau avec un déficit en investissement de 46 792,72€ et un excédent en fonctionnement de 26 720,47€.
- ➔ Approbation du montant des subventions aux associations pour un total de 45 000€.
- ➔ Répartition des dépenses prises en charge aux articles 6232 (fêtes et cérémonies), 6238 (Publicité, publication et relations publiques) et 6257 (Réception). Les repas du conseil municipal et les repas d'affaires ne seront pas pris en charge par la commune.
- ➔ Maintien des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.
- ➔ Mise en place d'une délégation de service public pour la fourrière automobile avec le garage Wadel.
- ➔ Mise en place d'une plateforme de financement participatif pour le Mémorial avec la société Dargagnans.
- ➔ Mise en place d'un rucher pédagogique avec l'apiculteur Martial PFLEGER à l'initiative du Conseil Municipal des Enfants.
- ➔ Elections de deux représentants au conseil de gestion du Mémorial de Haute-Alsace : Catherine GRETER et Sylvain THÉVENOT.
- ➔ Avis favorable à l'installation d'un centre de collecte de déchets non dangereux à Retzwiller : projet de déchetterie de la Communauté de Communes Sud Alsace-Largeue.
- ➔ Approbation d'une promesse de vente à la société LTA pour 134,58 ares de terrains rue de la Frégate au prix de 385 000€.
- ➔ Approbation d'un échange de parcelles pour récupérer un trottoir dans le domaine public.

## PLUS D'INFORMATIONS

DANS LES PROCÈS-VERBAUX  
DES SÉANCES DISPONIBLES EN MAIRIE  
ET SUR NOTRE SITE INTERNET.

## ■ ENTRETIEN DES HAIES, ARBRES

Les plantations en limite du domaine public ne doivent pas empiéter sur les trottoirs et la chaussée, ni gêner la visibilité au niveau des intersections.

## ■ ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L'entretien du trottoir devant son habitation est à la charge de l'habitant (désherbage sans produits phytosanitaires, balayage, ramassage des feuilles mortes et déneigement)  
*Arrêté du Maire 89/2010*

## ■ HORAIRES DE TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

**Du lundi au vendredi : 8h-20h**  
**Le samedi : 8h-12h et 14h-19h.**  
Ils sont interdits le dimanche et les jours fériés.  
*(Arrêté du maire 74/2020)*

## ■ DEJECTIONS CANINES

Obligation de ramasser les déjections sur les trottoirs et espaces verts *(Arrêté du Maire 82/2015 et article R 633-6 du Code Pénal, contravention de 3<sup>e</sup> classe 68 euros).*

## Comment réaliser un bon compost ?

### 1 - Pourquoi composter ?

- Produire du compost, un fertilisant 100% naturel et gratuit pour son jardin
- Lutter contre l'appauvrissement de votre jardin en matière organique
- Réduire la quantité de déchets verts à apporter dans les bennes
- Réduire le poids du bac à puce et limiter la quantité de déchets à collecter et à incinérer

### 2 - Que mettre dans son composteur ?

#### À METTRE DANS LE COMPOSTEUR

##### RESTES DE CUISINE

- Épluchures de fruits et de légumes
- Restes de repas
- Marc de café, filtres papier et sachets de thé
- Coquilles d'œufs écrasées
- Aliments obimés

##### RESTES DU JARDIN (ou non traités)

- Feuilles mortes et branches de petite taille
- Tonte en petite quantité
- Mauvaises herbes (si non montées en graine)
- Fleurs et plantes fanées

##### DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRE

- Serviettes et mouchoirs en papier, essui tout
- Cartons non imprimés et déchiquetés
- Cendres de bois refroidies en très petite quantité

#### À NE PAS METTRE DANS LE COMPOSTEUR

##### RESTES DE CUISINE

- Restes de viande ou de poisson, croutes de fromage (pour éviter les rongeurs et autres nuisibles)
- Coquilles de fruits de mer
- Noyaux, coques de noix, noisettes...
- Pain rassis

##### RESTES DU JARDIN

- Grosses tiges ou branches entières
- Mauvaises herbes graminées
- Groavier, sable, cailloux
- Déchets du jardin traités chimiquement

##### DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRE

- Litières et excréments d'animaux
- Cartons et papiers imprimés
- Mégaots et odeurs ménagères

### 3 - Comment entretenir son composteur ?

Les deux règles indispensables pour obtenir un bon compost et éviter la prolifération de moucheron :

Bien équilibrer et mélanger :

- les matières vertes (matières humides telles que l'herbe et les restes de cuisine...)
- les matières brunes (matières sèches telles que les feuilles mortes, les branches, essui tout...)

Bien aérer et bien brasser les matières déposées dans son composteur (au moins une fois par mois)

- Afin d'apporter de l'air aux micro-organismes qui vont décomposer les matières
- Afin d'éviter la fermentation et donc les mauvaises odeurs



Une question, besoin de renseignements complémentaires ?

Vous pouvez contacter le service « produits résiduels » de la communauté de communes  
03.89.88.38.39 | [information-collecte@sudalsace-lorraine.fr](mailto:information-collecte@sudalsace-lorraine.fr) | [sudalsace-lorraine.fr](http://sudalsace-lorraine.fr)

## ■ OBJECTIF TRANQUILLITÉ À L'ÉTANG DU LATTLOCH

De fréquents dépôts de déchets, feux, incivilités et autres désagréments ont été constatés autour de l'étang du Lattloch. Afin d'assurer la tranquillité et l'usage paisible des lieux et pour répondre aux demandes des riverains et des utilisateurs (pêcheurs, arboriculteurs, jardins familiaux, promeneurs), monsieur le Maire a pris un nouvel arrêté n°108/2020 du 10 décembre 2020.

### Règles en vigueur depuis l'arrêté de 2017 :

- Interdiction d'accès à l'étang pour tout type de véhicules sauf ayant-droit ;
- Interdiction du dépôt de détritus ;
- Tenue des chiens en laisse ;
- Interdiction de la baignade et de la navigation ;
- Interdiction de l'accès à l'étang lorsque celui-ci est gelé.

### Nouvelles règles qui s'ajoutent depuis 2020 :

- Interdiction de stationner pour tout type de véhicule y compris les camping-cars et caravanes rue des Lilas, sauf riverains et visiteurs des habitants ;
- Interdiction du camping, feux de camps et barbecue, à l'exception des manifestations des pêcheurs.

## MOT DE LA MINORITÉ

Chers concitoyennes, concitoyens,

Qu'à cela ne déplaie à la « majorité », nombre de Dannemariens nous ont fait confiance l'an passé au vu de notre bilan de 12 années passées à accroître le bien-vivre et la renommée de notre bourg-centre par la réalisation d'infrastructures servant à chacun (médiathèque...) ou restauration en tout genre (quartier Gare, Stade, 5<sup>e</sup> DB, rue du Marché..., installation d'éclairage public LED, caméras de sécurité longuement décriées que tous les villages voisins installent désormais. Importantes aussi, les diverses manifestations organisées et les décorations au fil des saisons, grâce à une équipe de bénévoles passionnés et dévoués. Saluons ici Daniel Lhomme qui nous a quittés dernièrement.

Malheureusement aujourd'hui, nous ne sommes plus que la « minorité » qui doit rester silencieuse, à qui l'on dit en conseil municipal « qu'on devrait avoir honte et se taire ». La conclusion à tirer est malheureusement que nous sommes bien présents mais que nous ne pouvons rien faire sinon constater.

Nous restons à votre écoute, bon printemps à toutes et à tous.

Hugues DEMICHEL, Laurette LENA,  
Paul MUMBACH, Dominique STROH

# Le Mémorial de Haute-Alsace

## *Une ouverture attendue*

Prévue le 1<sup>er</sup> juin 2020, puis le 11 novembre 2020 et dernièrement le 9 mai 2021, l'ouverture du Mémorial de Haute-Alsace a été plusieurs fois repoussée en raison des restrictions sanitaires.

Marion Lavaux, responsable de la structure depuis janvier 2021, ainsi que Catherine Greter, 1<sup>ère</sup> adjointe, et l'ensemble de l'équipe municipale ont fourni un travail intense pour que le musée soit prêt à ouvrir :

- Finalisation de l'installation de la collection permanente
- Préparation de l'arrivée de pièces maîtresses (képi du caporal Peugeot, canon de 75 mm)
- Mise en place du conseil de gestion, composé de la commune, des Tranchées Oubliées et des principaux financeurs
- Lien avec l'association des Tranchées Oubliées pour l'ouverture de la tranchée pédagogique
- Définition d'un plan de communication
- Réactivation de la page Facebook
- Choix et commandes des objets en vente dans la boutique
- Choix d'un logiciel de caisse
- Rédaction des conventions types de don et de dépôt
- Travail à la mise en réseau des partenaires (office du tourisme, Alsace Destination Tourisme, lieux de mémoire de Haute-Alsace)

Dès son ouverture prévue le 5 juin, le MHA permettra aux visiteurs d'Alsace, de toute la France, mais aussi d'Allemagne, de Suisse et d'ailleurs, d'appréhender la spécificité de l'histoire de notre Sundgau. Il contribuera au devoir de mémoire envers nos aïeux qui ont combattu pour la plupart sous l'uniforme allemand, à l'image de Dominique Richert de Saint-Ulrich dont les écrits seront exposés au sein du musée.



### RENDEZ-VOUS

L'ouverture au public du Mémorial est prévue pour le 5 juin 2021. Son inauguration se déroulera le 19 septembre prochain.

## Le pôle médical de Dannemarie



### Avancée des travaux du futur pôle médical

Les services techniques de la mairie travaillent de façon assidue pour tenir les délais et permettre à nos professionnels de santé d'emménager dans les nouveaux locaux au plus tôt.

Des cloisons avec isolation phonique ont été posées pour créer une deuxième salle d'attente côté droit du bâtiment ainsi que les salles de consultation. Des points d'eaux seront installés dans les différents bureaux de consultation, déjà définis en concertation avec les Dr Eygasier et Damais. Un revêtement de sol uniforme et plus adapté aux usages d'un établissement médical va être posé afin notamment de faciliter l'entretien des locaux. Il a été décidé de mettre en place un escalier à l'arrière du bâtiment pour accéder au premier étage afin de créer un accès indépendant à l'appartement. Celui-ci sera mis en location dès que possible.

Une visite des locaux suivie d'une réunion a eu lieu le 19 mars dernier en compagnie de l'Assurance Maladie, de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), de l'Agence Régionale de Santé (ARS), des

# Les nouveaux commerces



## CONCEPT COIFFURE BY ELODIE

6 place de l'Hôtel de Ville  
03 89 25 11 08 / 06 69 21 39 91  
[www.conceptcoiffure68.fr](http://www.conceptcoiffure68.fr)  
Prise de rendez-vous possible en ligne  
et sur les réseaux sociaux.



## KAYLLER TOITURE

11 rue de Bâle  
03 89 08 94 02 / 06 87 18 85 15  
<https://www.kayller-toiture.fr/>  
Du lundi au vendredi 8h-12h et 14h-18h30,  
samedi sur RDV.



## IDEAL STORES ET FERMETURES

34 rue de Bâle  
06 22 28 36 10  
[Ideal.stores.fermetures@gmail.com](mailto:Ideal.stores.fermetures@gmail.com)  
<https://www.ideal-stores-fermetures.fr/>

## OUVERTURE DU PÔLE MEDICAL prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Dr Eygasier et Damais ainsi que des infirmières du cabinet libéral de Dannemarie, intéressées également par la création d'une maison de santé coordonnée.

Ce nouveau lieu se veut attractif afin d'attirer d'autres médecins alors que Dannemarie est dans une zone de désertification médicale.



# Le Conseil Municipal des Enfants

## Action pour la SPA

Collecte de denrées et matériel impressionnante de 8m<sup>3</sup> pour la S.P.A. de Mulhouse – Haute Alsace ! Le conseil municipal des enfants a organisé sa première initiative, couronnée de succès car c'est le plus gros don en faveur de leur refuge et une première pour une ville ! Le CME, auquel s'associent M. le maire Alexandre Berbett et le conseiller délégué M. Frédéric Pfirsch, remercie chaleureusement tous les donateurs, particuliers et commerçants, pour la collecte alimentaire au profit de la S.P.A. de Mulhouse dans les différents points de la ville :

- La mairie
- L'école primaire A. Schweitzer
- L'IME de l'ADAPEI Papillons Blancs d'Alsace
- Le collège Jean Monnet
- L'EHPAD Dr Pierre Gilet et son personnel
- L'Intermarché de Dannemarie
- Le Super U de Dannemarie
- Igert, chausseur et maroquinier
- La Gendarmerie de Dannemarie.

Le CME remercie également la clinique vétérinaire de la ville qui soigne les animaux de la S.P.A et qui fait des dons alimentaires tout au long de l'année.

## ZOOM

### ■ LES PROJETS DU CME

- Un ramassage de déchets
- Un rucher pédagogique comprenant 6 ruches (réception et peinture des ruches aux couleurs de la ville déjà réalisée)

### ■ LES PROCHAINES RENCONTRES

- Ramassage de déchets en collaboration avec l'IME
- Assister à un conseil municipal

### ■ VISITE RÉALISÉE

- La SPA de Mulhouse-Haute Alsace

### ■ VISITE À VENIR

- Le rucher de la Maison de la Nature du Sundgau
- Visite du patrimoine dannemarien

## AGENDA

**05/06/2021**

OUVERTURE DU MEMORIAL

**20/06/2021**

FÊTE DE LA MUSIQUE

**10/07/2021**

INAUGURATION DU PÔLE MÉDICAL

**07/09 au 12/09/2021**

OPÉRATION BRIOCHES DE L'ADAPEI  
PAPILLONS BLANCS.

**12/09/2021**

FÊTE DES RUES

**13/07/2021**

DEFILE DE LA FETE NATIONALE  
ET FETE DES LUMIERES

## DSP FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Par délibération en date du 10 mars dernier, le Conseil municipal a approuvé la signature d'un contrat de concession portant sur une fourrière automobile avec le Garage WADEL situé à RETZWILLER.

### La société est chargée :

- de l'enlèvement et de la conservation :
  - ▶ Des véhicules se trouvant en infraction telle que prévue aux articles R417-10 à R417-13 du Code de la Route comme le stationnement ininterrompu en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée supérieure à 7 jours (entrent dans cette catégorie les véhicules abandonnés sur la voie publique et qui se trouvent à l'état d'épave).
  - ▶ Des véhicules constituant une entrave à la circulation (articles R 412-51 et L412-1 du Code de la Route, ainsi que dans les cas prévus par la réglementation).
  - ▶ Des véhicules en infraction aux arrêtés du Maire relatifs à la circulation et au stationnement.
  - ▶ Des véhicules soumis à des décisions judiciaires.
- du gardiennage, de la restitution ou de l'aliénation des véhicules mis en fourrière.
- de l'évacuation des véhicules désignés par l'ordonnateur de la fourrière vers un site de dépollution, démontage, démolition ou broyage.

La délégation de service public est conclue pour une durée de cinq ans, soit du 16 mars 2021 au 15 Mars 2026.

## ASSOCIATIONS

### Panneau d'affichage



Depuis fin mars, un panneau d'affichage a été installé place Eugène Ricklin, en face de la rue de Delle. Il était auparavant situé sur la place de l'hôtel de ville. Cédé à la mairie par la Communauté de Communes Sud Alsace Largue, il a été remis en état par les services techniques. Il est désormais à disposition des associations pour faire la publicité de leurs événements futurs.

Il est désormais à disposition des associations pour faire la publicité de leurs événements futurs.



## RENDEZ-VOUS EN LIGNE

Pour vos demandes de passeport, de carte d'identité ou d'urbanisme, vous pouvez désormais prendre rendez-vous en ligne sur [www.dannemarie.fr](http://www.dannemarie.fr) rubrique « Etat civil » puis « démarches » ou directement à cette adresse : <https://dannemarie.mon-guichet.fr/catalogue...> et toujours à l'accueil ou par téléphone !

## MÉDIATHÈQUE

HORAIRE DE RÉOUVERTURE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUIN

mardi 15h-18h / mercredi 10h-18h / jeudi 15h-18h  
vendredi 15h-18h30 / samedi 9h-12h

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

**20 et 27 juin 2021**

Pour les élections départementales et régionales, le bureau de vote se tiendra au Foyer de la Culture (salle Keller) afin de respecter les normes sanitaires gouvernementales.

